

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 septembre 2020**

**Date de convocation : 03 septembre 2020**

**Date d'affichage : 16 septembre 2020**

**Nombre de conseillers – en exercice : 15 – Présents : 14 - Votants :15**

**Etaient présents** : Monsieur Olivier DESLANDES, Maire,  
Madame Agnès BUET, Monsieur Jean-Yves CHERMANNE, Monsieur Tommy CORDEAU,  
Madame Emmanuelle GERARD, Monsieur Frédéric GOTHELF, Monsieur Didier GUERIN-  
ARCHAMBEAUD, Monsieur Jean-Christophe GUIET, Monsieur Vincent LAVOYE,  
Madame Fabienne LEGOUAS, Madame Marie MARQUES, Monsieur Derry METAIS,  
Monsieur Cédric SOUCHET, Monsieur Yvan TIMOFEEFF

**Absent ayant donné pouvoir** : Monsieur Jean-Marc PLA ayant donné pouvoir à Madame  
Emmanuelle GERARD.

**Secrétaire** : Monsieur Vincent LAVOYE

**ORDRE DU JOUR**

- Droit du sol : refus du transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes →REPORT
- Désignation des délégués du CNAS (Comité national d'action sociale)
- Désignation d'un architecte pour la restauration du mur de l'église
- Eclairage public : choix du fonctionnement nocturne
- Proposition d'un recours à la suite de la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié à la sécheresse de l'année 2019 et désignation d'un avocat

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'approbation de l'assemblée municipale, le compte-rendu de la séance du 03 juillet 2020 qui est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour et demande au conseil municipal, qui l'accepte, de rajouter la délibération suivante :

- Achat d'un camion benne

**DELIBERATION N°1**

**Objet : Désignation des délégués du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)**

En tant qu'adhérente au Comité Nationale d'Action Sociale, notre collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la

désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Les délégués locaux sont élus pour la durée du mandat municipal et sont donc renouvelés tous les 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DESIGNÉ :

- Monsieur Olivier DESLANDES, en qualité de délégué local des élus,
- Madame Fanny BOITIVEAU, en qualité de délégué local des agents.

### **DELIBERATION N°2**

<b>Objet : Désignation d'un architecte pour la restauration du mur de l'église</b>
--

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'église, Monsieur le Maire informe ses collègues de sa rencontre avec Monsieur BELLON, Architecte des bâtiments de France.

L'aménagement de l'ensemble étant encore à étudier, Monsieur le Maire explique cependant qu'il conviendrait dans un premier temps de remplacer l'actuel mur en parpaings réalisé dans l'urgence en 2018 afin de soutenir les fondations du monument aux morts et empêcher qu'il ne s'écroule.

Sur les conseils de Monsieur BELLON, Monsieur le Maire propose de désigner un architecte pour envisager la restauration du mur dans les règles de l'art.

A cet effet, Monsieur le Maire suggère de solliciter les services du Cabinet GOUGEON ARCHITECTURE – 24 T rue des Belles Hâtes 95610 ERAGNY SUR OISE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec :

- 14 voix POUR
- 1 voix CONTRE

DECIDENT de désigner le Cabinet GOUGEON ARCHITECTURE dans le cadre du projet de restauration du mur de l'église.

### **DELIBERATION N°3**

<b>Objet : Eclairage public – Choix du fonctionnement nocturne</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 20 avril dernier, l'éclairage public s'interrompt entre 23 heures et 5 heures du matin. Cette expérience devant permettre de mesurer à la fois l'économie générée mais aussi l'incidence de la pollution lumineuse sur l'environnement.

Si l'impact sur l'environnement n'est pas encore mesurable, l'étude des dernières factures laisse apparaître une économie mensuelle d'environ 500 € pour 6 heures de coupure.

La principale réticence face à ce dispositif est le sentiment d'insécurité provoqué par l'absence de lumière. Toutefois, aucune étude ne montre la recrudescence de la violence ou des incivilités à la suite de la suppression de l'éclairage public. Aucun lien n'existant non plus entre l'éclairage et la réduction de la criminalité.

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de décider du maintien ou non de l'extinction de l'éclairage nocturne et dans le cas du maintien, suggère de programmer l'arrêt de l'éclairage de 0h à 5h du matin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, avec :

- 13 voix POUR
- 2 voix CONTRE

DECIDENT d'adopter l'extinction de l'éclairage public entre 0h et 5h du matin.

#### **DELIBERATION N°4**

<b>Objet : proposition d'un recours à la suite de la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et désignation d'un avocat</b>
---

Monsieur le Maire indique qu'aux termes de l'arrêté interministériel du 17 juin 2020, notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle à la suite de la sécheresse survenue au cours de l'année 2019.

Il précise que la commune dispose de deux mois à compter de la réception du courrier de la Préfecture (courrier reçu par mail le 10 juillet dernier) pour contester cette non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devant le Tribunal administratif.

Après avoir pris conseil auprès de Maître DUPAQUIER, avocat à Pontoise, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'introduire un recours contre l'arrêté susnommé, et souhaite désigner Maître DUPAQUIER à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec :

- 14 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice afin d'engager un recours contre l'arrêté interministériel du 17 juin 2020,
- DESIGNE Maître DUPAQUIER, avocat à Pontoise, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION N°5**

**Objet : Achat d'un camion benne**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que l'actuel camion communal, âgé d'au moins 20 ans, est en panne depuis début juillet.

Il précise que ce véhicule a fait l'objet de nombreuses réparations ces dernières années et qu'il conviendrait désormais de le remplacer.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule d'occasion pour un montant maximum de 20 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'acquérir un véhicule d'occasion de type camion benne pour un montant maximum de 20 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tout document en rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES** : Monsieur Jean-Christophe GUIET est volontaire pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission également composée d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal, est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).
- **GARAGE KSF (vente de véhicules d'occasion) et MC METAL RECYCLAGE (ferrailleur) sis 35 rue des Fossettes** : Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a interpellé une nouvelle fois les services de la Préfecture concernant ces 2 sociétés installées rue des Fossettes qui génèrent de nombreuses nuisances., à la fois sur le trafic routier (stationnement sauvage de la clientèle du garage) mais aussi environnementales et sonores. A la demande de Monsieur le Maire, la gendarmerie de Marines a d'ailleurs dressé de nombreux procès-verbaux pour stationnement gênant. Il est envisagé d'installer de nouveaux panneaux « interdiction de stationner » et une bande jaune « stationnement provisoire » à hauteur de l'entreprise CEOBUS et du numéro 22 de la rue des Fossettes.
- **FIBRE OPTIQUE** : L'installation de la fibre à l'école de Génicourt a été finalisée le 9 septembre.
- **PLU** : L'enquête publique devrait démarrée en novembre après sollicitation du tribunal administratif qui doit désigner le commissaire enquêteur.

- ASSURANCE DES VEHICULES COMMUNAUX : Monsieur GUERIN-ARCHAMBEAUD informe ses collègues qu'il a renégocié les contrats des véhicules communaux mais aussi de la tondeuse autoportée qui sont désormais assurés au tiers. Ceci représente une économie annuelle d'environ 1000 €.
- RENTREE SCOLAIRE : la rentrée s'est bien passée. A noter que le port du masque est obligatoire à proximité de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h55.

Délibération n°1 : Désignation des délégués du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

➔ Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2 : Désignation d'un architecte pour la restauration du mur de l'église ➔

Adoptée avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE

Délibération n°3 : Eclairage public – Choix du fonctionnement nocturne ➔ Adoptée avec

13 voix POUR et 2 voix CONTRE

Délibération n°4 : proposition d'un recours à la suite de la non-reconnaissance de l'état de

catastrophe naturelle et désignation d'un avocat ➔ Adoptée avec 14 voix POUR et 1 voix

CONTRE

Délibération n°5 : Achat d'un camion benne ➔ Adoptée à l'unanimité

Signature des conseillers présents :

Monsieur Olivier DESLANDES

Madame Agnès BUET

Monsieur Jean-Yves CHERMANNE

Monsieur Tommy CORDEAU

Madame Emmanuelle GERARD

**Monsieur Frédéric GOTHELF**

**Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD**

**Monsieur Jean-Christophe GUIET**

**Monsieur Vincent LAVOYE**

**Madame Fabienne LEGOUAS**

**Madame Marie MARQUES**

**Monsieur Derry METAIS**

**Monsieur Jean-Marc PLA : absent ayant donné pouvoir à Emmanuelle GERARD**

**Monsieur Cédric SOUCHET**

**Monsieur Yvan TIMOFEEFF**